

La régates de Noël 2023

Avenant n°1 aux IC

Modification de la règle 12.4

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **15 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

Le 17 déc 2023, 7h30

Le Président du CC, G. Gastaud